

**Procès-Verbal de Classement n° 020626**

Selon l'arrêté du 22 mars 2004 modifié du Ministère de l'Intérieur

**RESISTANCE AU FEU d'un mur porteur réalisé en blocs en béton de dimensions 500 x 200 x 200 mm<sup>3</sup>, à 8 alvéoles montés au mortier épais courant****Demandeur :**

APEGIB

Association Pour les Essais Génériques de l'Industrie du Béton  
15-17 Boulevard du Général De Gaulle  
92120 MONTROUGE

**Durée de validité :**

Ce procès-verbal de classement et ses éventuelles extensions sont valables jusqu'au 26 août 2024

**Documents de référence :**

Rapport d'essai n° 020043

**Date :**

29/10/2019

« Ce procès-verbal d'essai atteste uniquement des caractéristiques de l'échantillon soumis aux essais et ne préjuge pas des caractéristiques de produits similaires. Il ne constitue donc pas une certification de produits au sens de l'article L115-27 du code de la consommation et de la loi du 4 août 2008 ».

Les conclusions du présent procès-verbal ne portent que sur les performances de résistance au feu de l'élément objet du présent procès-verbal de classement. Elles ne préjugent, en aucun cas, des autres performances liées à son incorporation à un ouvrage.

Des extensions de classement peuvent se rapporter au présent PV. Elles ne sont cumulables entre elles qu'après avis du laboratoire.

Ce procès-verbal comporte 9 pages dont 3 annexes.

Sa reproduction n'est autorisée que sous sa forme intégrale.

**Christophe TESSIER**

Directeur

Centre d'Essais au Feu

**Baptiste HAINAUT**

Responsable Équipe Essais

Centre d'Essais au Feu

## Sommaire

<b>1</b>	<b>Objet.....</b>	<b>3</b>
<b>2</b>	<b>Textes et documents de référence .....</b>	<b>3</b>
<b>3</b>	<b>Description de l'élément classé.....</b>	<b>3</b>
3.1	Blocs : .....	3
3.2	Mortiers : .....	4
3.3	Mise en œuvre : .....	4
<b>4</b>	<b>Représentativité de l'élément.....</b>	<b>4</b>
<b>5</b>	<b>Classement et domaine d'application directe .....</b>	<b>4</b>
<b>6</b>	<b>Durée de validité des classements de résistance au feu .....</b>	<b>5</b>
	<b>Annexe 1 : Plan du bloc .....</b>	<b>6</b>
	<b>Annexe 2 : Fiche technique du mortier épais courant .....</b>	<b>8</b>
	<b>Annexe 3 : Plan de calepinage du mur.....</b>	<b>9</b>

## 1 OBJET

---

Le présent procès-verbal, établi selon l'article 13 de l'Arrêté du 22 mars 2004 modifié, porte sur la résistance au feu d'un mur porteur constitué de blocs en béton B40 de granulats courants creux à 8 alvéoles de dimensions 500 x 200 x 200 mm<sup>3</sup> montés au mortier épais courant.

## 2 TEXTES ET DOCUMENTS DE REFERENCE

---

Le présent procès-verbal de classement est établi selon les textes de référence suivants :

- Arrêté du 22 mars 2004 modifié ;
- JO CE 2000/367/CE modifié ;
- Norme NF EN 1365-1 : Août 2015, « Essais de résistance au feu des éléments non porteurs – partie 1 : murs ».

Ce procès-verbal de classement est également basé sur le rapport d'essai n° 020043.

## 3 DESCRIPTION DE L'ELEMENT CLASSE

---

### 3.1 Blocs :

TYPE DE PRODUIT	Bloc en béton de granulats courants	
MARQUE COMMERCIALE	Bloc creux à 8 alvéoles avec voile de pose	
FABRICANT	ALKERN	
PROVENANCE	Usine de Saint Nicolas de la Grave (82)	
RATTACHEMENT AUX NORMES	Certifiés NF, groupe 3 (creux), catégorie dimensionnelle D1 selon la norme NF EN 771-3/CN	
DIMENSIONS MODULAIRES	500 x 200 x 200 mm <sup>3</sup>	
DIMENSIONS DE FABRICATION	490 x 196 x 190 mm <sup>3</sup> – ces dimensions ont été vérifiées sur les blocs fournis par le fabricant	
TYPE DE GRANULATS	Courants	
GEOMETRIE DU BLOC	Bloc creux de 2 rangées de 4 alvéoles ; Voir le plan des blocs fournis par le fabricant en annexe 1.	
COMPOSITION DES BLOCS	COMPOSANT	PROPORTION
	Sable 0/2CF (RUP Escatalens)	39,4 %
	Gravillon 4/8R (ESBTP St Sixte)	55,4 %
	Ciment CEM I 52,5R	5,2 %
	Sable 0/2CF (RUP Escatalens)	Non communiqué
CLASSE DE RESISTANCE DECLAREE	B40	

### 3.2 Mortiers :

TYPE DE MORTIER	MORTIER EPAIS COURANT
FABRICANT	Parexlanko
PRODUITS	151 Mortier Universel
UTILISATION	Arases inférieure et supérieure et joints horizontaux et verticaux
FICHE TECHNIQUE	Voir la fiche technique du mortier épais courant en annexe 2.

### 3.3 Mise en œuvre :

RATTACHEMENT AUX NORMES	Conforme aux dispositions générales de la norme NF DTU 20.1
DESCRIPTION DU MONTAGE	<p>Une première rangée de bloc est alignée sur un lit de mortier épais courant formant l'arase inférieure du mur, d'une épaisseur de 15 mm environ et mis en œuvre à la truelle.</p> <p>Les rangées de blocs suivantes sont montées au mortier épais courant, par assises horizontales successives, décalées d'un demi-bloc d'un rang sur l'autre en utilisant les blocs de coupe. L'épaisseur des joints horizontaux, réalisés en continu sur la largeur du voile de pose des blocs, est comprise entre 10 et 15 mm après tassemement. Les joints verticaux entre blocs d'une même rangée sont remplis à refus au mortier épais courant.</p> <p>Le dernier rang est recouvert d'une arase de mortier épais courant de 20 mm environ. Elle est mise en œuvre à la truelle.</p> <p>Les faces du mur ne sont pas enduites.</p> <p>Voir le plan de calepinage du mur en annexe 3</p>

## 4 REPRESENTATIVITE DE L'ELEMENT

Par ses matériaux issus de fabrication courante et par son principe de montage in-situ, l'élément mis en œuvre dans les conditions observées par le laboratoire, peut être considéré comme représentatif de la réalisation courante actuelle. Il donne lieu à la réalisation d'un procès-verbal confirmé.

## 5 CLASSEMENT ET DOMAINE D'APPLICATION DIRECTE

CLASSEMENT	
Les éléments, objet du présent procès-verbal de classement, sont classés selon la combinaison suivante de paramètres de performances et de classe pour la construction support normalisée de type cadre d'essai en béton armé.	
REI	90
RE	360

SENS D'EXPOSITION
Le mur est symétrique. Le sens du feu est indifférent.

CONDITION DE VALIDITE DES CLASSEMENTS
<p>A la fabrication et à la mise en œuvre :</p> <p>Les éléments et leur montage doivent être conformes à la description détaillée donnée dans le rapport d'essai 020043, celle-ci pouvant être demandée sans obligation de cession du document en cas de contestation sur l'identité de l'objet.</p>

DOMAINE D'APPLICATION
<p>Pour conserver la validité des classements, les extensions de réalisation ne peuvent être faites qu'en application du domaine d'application directe de la norme NF EN 1365-1 : Décembre 2012 ou conformément à des extensions formulées par le laboratoire.</p> <p>Les résultats de l'essai au feu sont applicables directement aux constructions similaires lorsque l'une ou plusieurs des modifications ci-dessous ont été apportées et que la construction continue à être conforme aux règles de conception correspondantes du point de vue de sa rigidité et de sa stabilité.</p>
EXTENSION EN HAUTEUR
AUGMENTATION DE L'EPATISSEUR DU MUR
AUGMENTATION DE L'EPATISSEUR DES MATERIAUX CONSTITUTIFS
AUGMENTATION DU NOMBRE DE JOINTS HORIZONTAUX
AUGMENTATION DE LA LARGEUR
DIMINUTION DE LA CHARGE APPLIQUEE

## 6 DUREE DE VALIDITE DES CLASSEMENTS DE RESISTANCE AU FEU

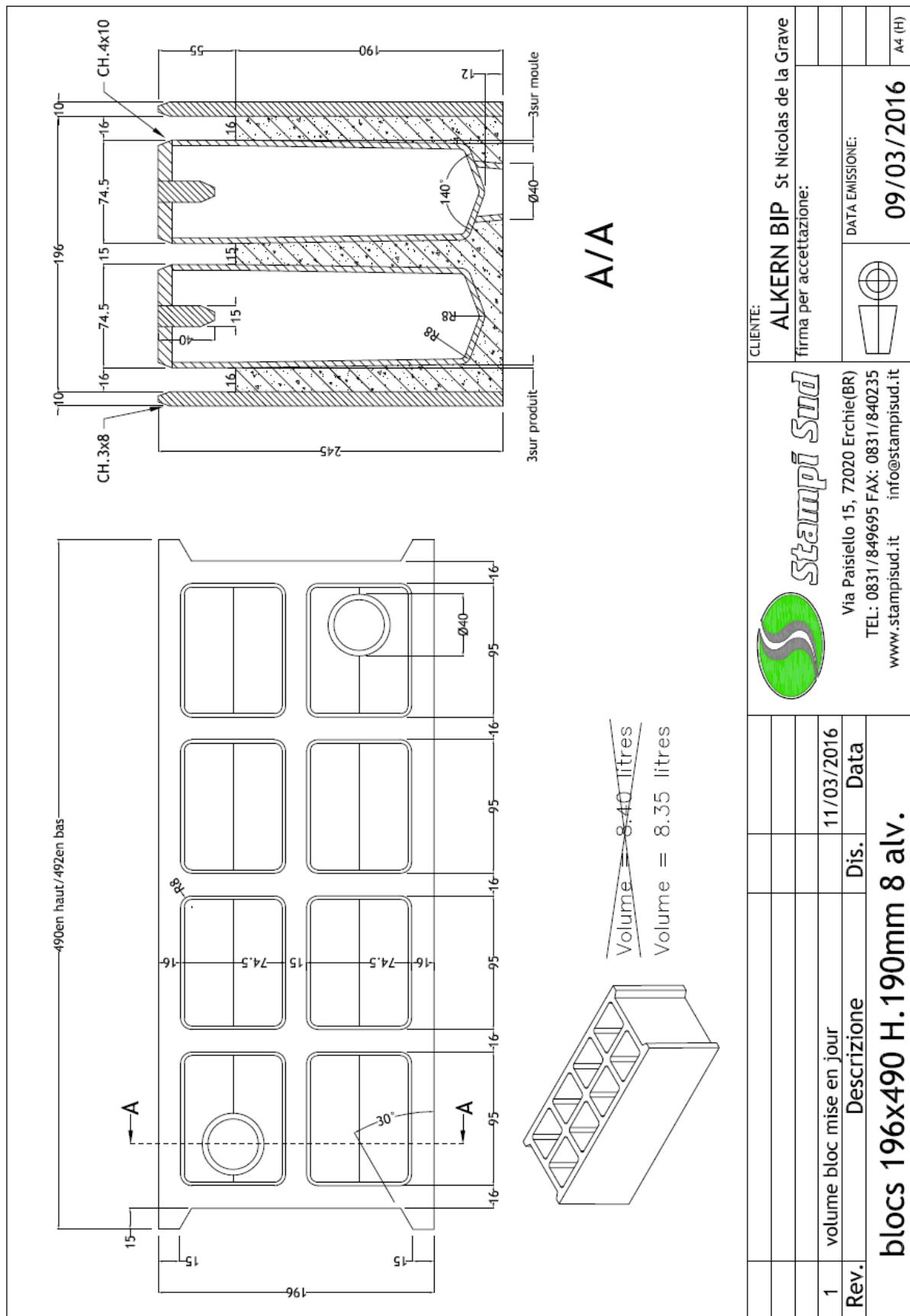
Ce procès-verbal de classement est valable 5 ans à dater de la date de réalisation de l'essai n° 020043 soit jusqu'au 26 août 2024.

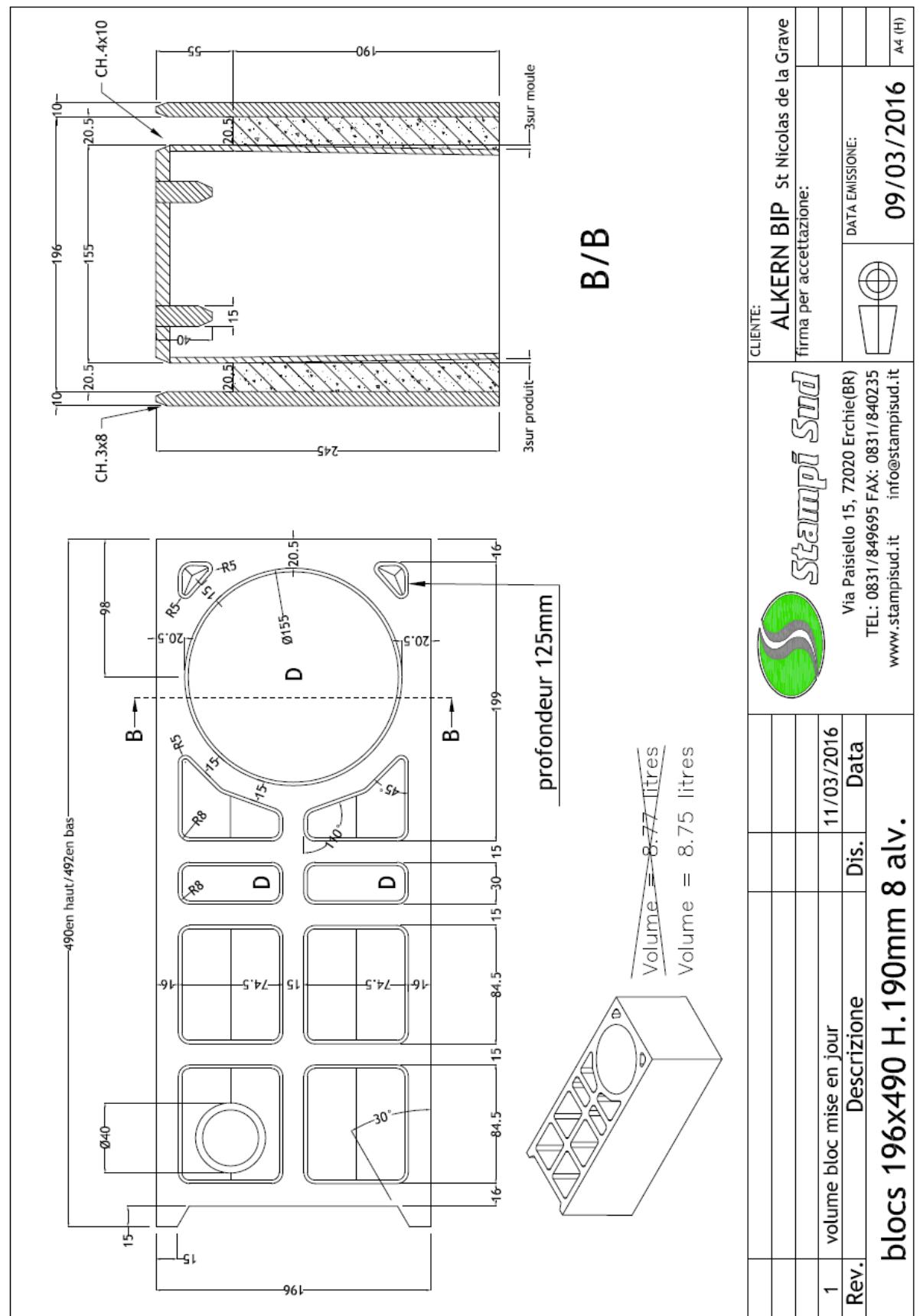
Passé cette date, le présent procès-verbal n'est plus valable, sauf s'il est accompagné d'une reconduction délivrée par le laboratoire.

### AVERTISSEMENT

Le présent procès-verbal ne représente pas l'approbation de Type ou la certification de l'élément.

## ANNEXE 1 : PLAN DU BLOC





## ANNEXE 2 : FICHE TECHNIQUE DU MORTIER EPAIS COURANT

**MORTIERS SPÉCIAUX**

**MAÇONNERIE**

**MORTIER À MAÇONNER**



**LES + PRODUIT**

- Travaux courants de maçonnerie
- Montage des parpaings et briques
- Prêt à gâcher

**DOSAGE EN EAU**

- 3,25 à 3,5 litres par sac de 25 kg

**CONSOMMATION**

- 1,9 kg/m<sup>2</sup>/mm d'épaisseur environ

**DOCUMENTS DE RÉFÉRENCE**

- Dosage en liant conforme aux normes NF P 10-202 (DTU 20.1) et 14-201 (DTU 26.2) relatives aux travaux de montage des blocs et de réalisation des chapes
- Norme EN 998-2

**CONDITIONNEMENT**

- Sac de 25 kg
- Sac de 35 kg

**CONSERVATION**

- 12 mois
- à partir de la date de fabrication, en emballage d'origine non ouvert, et stocké à l'abri de l'humidité

**GARANTIE**

- R.P. Fabricant

**ASSISTANCE TECHNIQUE** : La Société ParexGroup S.A. assure l'information et l'aide aux entreprises qui en font la demande pour le démarrage d'un chantier afin de préparer les dispositions spécifiques de mise en œuvre du produit (ou procédé). Cette assistance ne peut être assimilée ni à la conception de l'ouvrage, ni à la réception des supports, ni à un contrôle des règles de mise en œuvre.

**DOCUMENTATION TECHNIQUE** - Novembre 2016

La présente Fiche Technique a pour but d'informer sur les propriétés du produit. Les renseignements qui y figurent sont basés sur nos connaissances actuelles. Il appartient à l'utilisateur de s'informer sur l'adaptation du produit à l'usage désiré et de vérifier si cette fiche n'a pas été remplacée par une édition plus récente. Mise à jour consultable sur [www.parexlanko.com](http://www.parexlanko.com).

**PAREXGROUP S.A.** 19 place de la Résistance - CS 50053  
92445 Issy-les-Moulineaux Cedex - Tél. (33) 01 41 73 30 00  
Renseignements techniques : 0 816 05 68 73 (015 €/min + prix appel)

**PAREXLANKO**

# 151 MORTIER UNIVERSEL







**DESCRIPTION**

- Mortier prêt à gâcher, constitué de liant hydraulique et de granulat calibré.

**MISE EN ŒUVRE**

- **PRÉPARATION DES SUPPORTS**
- Supports sains, dépoussiérés et humidifiés préalablement.

**DOMAINE D'APPLICATION**

- Montage de parpaings et de briques (conforme aux normes NF P 10-202)
- Scellages courants
- Jointe de pierre et de briques
- Travaux courants de maçonnerie

**PRÉPARATION DU PRODUIT**

- Mélanger manuellement ou mécaniquement de préférence 1 sac de 151 MORTIER UNIVERSEL avec de l'eau propre jusqu'à obtention d'une pâte homogène sans grumeaux.

**Dosage / Rendement**

Quantité	25 kg	35 kg
Eau	3,25 à 3,5 litres	4,5 à 4,9 litres

**APPLICATION DU PRODUIT**

- Le produit s'applique manuellement à la truelle.
- La surface peut être lisée ou talochée.

**CARACTÉRISTIQUES**

- Aspect : poudre
- Couleur : gris
- Granulométrie : 0 - 4 mm
- D.P.U. : 2 h à 20°C
- pH pâte : 13
- Densité produit durci : 1,9
- Dosage ciment : 350 kg/m<sup>2</sup> de sable
- Conforme à la norme EN 998-2 Classe M10
- Temps de prise (1)

Température	+ 20°C
Début de prise	5 h
Fin de prise	6 h 30

**Résistances mécaniques (MPa) (2)**

Échéances	1 jour	7 jours	28 jours
Flexion	15	2,5	4
Compression	5	9	14

(1) Valeurs de laboratoire données à titre indicatif. (2) Essais réalisés sur éprouvettes 4 x 4 x 16, conservées à 20°C. Valeurs de Laboratoire données à titre indicatif.

**PRÉCAUTIONS D'EMPLOI**

- Températures d'utilisation comprises entre + 5°C et + 35°C.
- Ne pas utiliser sur support gelé ou si le gel est à craindre dans les 24 h.
- Éviter un séchage trop rapide en protégeant la surface exposée au soleil et en l'humidifiant si nécessaire.
- Ne jamais utiliser sur un support à base de plâtre.
- N'est pas destiné à assurer l'imperméabilisation des ouvrages à blocs apparents.
- Lajout de liant hydraulique ou d'adjonctif est interdit.
- Consulter la Fiche de Données de Sécurité.

Page 8 sur 9

ANNEXE 3 : PLAN DE CALEPINAGE DU MUR

